

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
4 avril 2006  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixantième session**  
Point 14 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante et unième année**

**Lettres identiques datées du 4 avril 2006,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires  
par intérim de la Mission permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau statistique concernant les atteintes à la souveraineté du Liban qu'Israël a commises en mars 2006 et dont le nombre s'élève à 110 (voir annexe).

Ces violations vont à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la dernière en date est la résolution 1655 (2006), et elles sont contraires aux appels répétés lancés par le Secrétaire général pour qu'il y soit mis fin, dont le dernier figure dans son rapport en date du 18 janvier 2006, publié sous la cote S/2006/26. Le Liban compte sur l'Organisation des Nations Unies pour contraindre Israël à mettre un terme à ces violations, qui menacent la paix et la sécurité internationales, et il tient Israël responsable des conséquences éventuelles de ces actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 14 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim  
(*Signé*) Caroline **Ziadeh**



**Annexe aux lettres identiques datées du 4 avril 2006,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires  
par intérim de la Mission permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau statistique concernant les atteintes à la souveraineté  
du Liban commises par Israël en mars 2006**

			<b>Total</b>	<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>		<i>Nombre de violations</i>	
					<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>		<i>Comportements abusifs</i>
<i>Violations aériennes</i>								
Avions de chasse à réaction	Avions de reconnaissance	Hélicoptères	<b>79</b>	Incursions dans les eaux territoriales, tirs de rafales et de fusées éclairantes au- dessus des eaux territoriales	Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardement s de positions militaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils	Coups de feu, tirs de fusées éclairantes, chutes d'obus d'artillerie, infiltrations, franchissement s de la frontière internationale	Menaces et intimidations armées, travaux d'excavation, pose de fils de fer barbelé, établissement d'installations sur le territoire libanais	–
	16	58						